

Première journée

Le 10 juillet 2019 de 16 heures 00 à 16 heures 30

Observations de M. Sylvie LHERMITE 4 allée Albert Leclère
60530 Mesnil en Thelle

Je ne suis pas persuadée que cet établissement de stockage sera créateur d'emplois. Cet argument est brandi comme excusant tout. Si nous voulons donner du travail à nos concitoyens, pourquoi ne crée-t-on pas des sites de production ?

A quoi ça sert d'avoir un emploi si c'est pour vivre dans un désert de tôle, béton, camions (100% saturée, bouchonnée matin et soir...) pollution, risques d'incendies (Achères la semaine dernière, Saint Ouen l'Aumône il y a un mois... à part ça, ça n'arrive jamais!). Après Martinet à Mesnil en Thelle : une foule de plus ; Après Belle-Eglise, une zone naturelle rayée de la carte pour une plate-forme logistique ; Après le bétonnage du parking du stade de football de Chaubly, encore une zone humide désignée... et vive le Conseil d'État qui ^{peut} approuver les post-régularisations préfectorale et municipale des constructions illégales ? ...

Un état des lieux des sites de stockages nord Val d'Oise et sud Oise avec leur taux d'occupation / remplissage / utilisation a-t-il été fait ?

Quel intérêt général cet établissement va-t-il servir ? Quels sont les intérêts autres que capitalistiques, productivistes, ~~se~~ économiques... ~~se~~ servir une rente à des capitaux de manifs qui ont les moyens de vivre et d'élever leurs enfants dans des endroits privilégiés à l'abri de la pollution ?

Enfin, je voudrais être la voix des plantes et des animaux sacrifiés non pas pour le progrès et le bonheur des riverains mais pour le mercantilisme, ^{encourager} le consumérisme et pour servir les lois du marché.
A quoi bon un travail qui me permette de vivre si ce n'est pour ne pas bien vivre?

"En même temps" qu'un emploi, je veux des coquelicots et des bestioles.

Sylvie Lhermite

10/07/19 - 16h30

Lu et approuvé sans réserve par Gérard DUCHESNEAU, conjoint de Madame LHERMITE, adhérent de RPSO par Observateur THEPPOIS interposé.

Pour services sa voir ce que de droit

A la MAIRIE de Mesnil en Thierce le
10 juillet 2019

